

ADDENDA : 2025-04-02

ORDONNANCE COLLECTIVE	
Hors établissement (GMF, GMF-U, clinique réseau, cabinet privé)	
INITIER UN BILAN SANGUIN À LA SUITE DU REPÉRAGE DE SYMPTÔMES ET SIGNES SUGGESTIFS D'UN TROUBLE NEUROCOGNITIF LÉGER OU MAJEUR	Numéro OCN-CISS-007
<b>Référence à un protocole</b> <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Protocole médical national N°628013 <i>Initier un bilan sanguin à la suite du repérage de symptômes et signes suggestifs d'un trouble neurocognitif léger ou majeur</i> . Ce protocole est disponible sur le site Web de l'INESSS.	
Date d'entrée en vigueur	2022-04-25
Date de la dernière révision	Addenda 2 avril 2025
Date prévue de la prochaine révision	2025-04-25
<b>Objectif(s) visé(s)</b> Permettre de détecter les maladies concomitantes qui pourraient causer ou exacerber les symptômes et signes suggestifs d'une atteinte cognitive.	
<b>Professionnel(s) ou personne(s) habilité(s) à décider d'appliquer l'ordonnance collective</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les infirmières cliniciennes exerçant en groupe de médecine familiale (GMF) ou en groupe de médecine familiale universitaire (GMF-U)</li><li>• Les infirmières exerçant au guichet d'accès à la première ligne (GAP)</li></ul>	
<b>Exigence(s)</b> Aucune	
<b>Lieu d'application</b> GMF et GMF-U	
<b>Service(s) visé(s)</b> GMF et GMF-U	
<b>Situation(s) clinique(s) ou clientèle(s) visée(s)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Usager âgé de 60 ans et plus chez qui un trouble neurocognitif (TNC) léger ou majeur est soupçonné et dont les symptômes et signes ont été objectivés après :<ul style="list-style-type: none"><li>– une appréciation de l'état cognitif à l'aide d'outils de repérage validés;</li></ul></li><li>OU</li><li>– une évaluation clinique.</li></ul>	
<b>Activité(s) professionnelle(s) visée(s)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Évaluer la condition physique et mentale d'un usager symptomatique.</li><li>• Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance.</li></ul>	

**Indication**

Aucune indication additionnelle

**Contre-indication(s)**

Se référer aux contre-indications du [protocole médical national N°628013](#), disponible sur le site de l'INESSS

**Limite(s) ou situation(s) exigeant une consultation médicale obligatoire****Diriger l'usager à un médecin traitant :**

- Lorsque les symptômes et signes suggestifs d'un trouble neurocognitif (TNC) (léger ou majeur) ont été objectivés par des outils de repérage et que les résultats sous-entendent une dysfonction cognitive, indépendamment des résultats du bilan sanguin (normaux ou anormaux).

**Diriger l'usager pour une consultation en urgence :**

- En présence d'un délirium ou d'un état confusionnel aigu.

**Communication avec le médecin ou l'infirmière praticienne spécialisée en première ligne (IPSPL) traitant**

Selon la méthode privilégiée par le médecin ou l'IPSPL (téléphone, courriel, fiche de liaison, etc.) si le résultat est anormal ou pour l'informer de toute autre problématique en lien avec l'état clinique de l'usager..

**Directive(s) – Intervention(s)**

Se référer au [protocole médical national N°628013](#), disponible sur le site de l'INESSS.

**Outil(s) de référence et sources**

INESSS. Ordonnance collective N°628016. Initier un bilan sanguin à la suite du repérage de symptômes et signes suggestifs d'un trouble neurocognitif léger ou majeur.

**Identification du médecin ou de l'IPSPL répondant**

Le médecin ou l'IPSPL répondant est le médecin traitant ou l'IPSPL. En l'absence de ceux-ci, un des médecins signataires de l'ordonnance collective peut agir à titre de médecin répondant.

**Identification du médecin ou de l'IPSPL prescripteur**

Le médecin ou l'IPSPL traitant signataire de l'ordonnance collective.

## ORDONNANCE COLLECTIVE

Hors établissement (GMF, GMF-U clinique réseau, cabinet privé)

### PERSONNES CONSULTÉES POUR LA VALIDATION DE LA VERSION ACTUELLE

IDENTIFICATION		SIGNATURE	DATE
Personne consultée :			2022-03-08
Nom :	Anne-Marie Larose		
Titre :	Conseillère cadre en soins infirmiers	<input type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			
Nom :			
Titre :		<input type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			
Nom :			
Titre :		<input type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			
Nom :			
Titre :		<input type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			
Nom :			
Titre :		<input type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			
Nom :			
Titre :		<input type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			
Nom :			
Titre :		<input type="checkbox"/> Par courriel	

**Note :** pour l'approbation par courriel, celui-ci doit comporter en pièce jointe la version pour laquelle la personne consultée donne son accord. Ceci permet d'assurer que la version finale a été présentée et entérinée.

## ORDONNANCE COLLECTIVE

Hors établissement (GMF, GMF-U clinique réseau, cabinet privé)

Élaboré par : Anne-Marie Larose, Conseillère cadre en soins infirmiers \_\_\_\_\_  
Nom, Titre de la personne Date

### COLLABORATEURS

COLLABORATEURS	

### SIGNATURES

*Version originale signée par* \_\_\_\_\_ 2022-04-25  
Docteur Paul-André Hudon Date  
Président du conseil exécutif des médecins, dentistes et  
pharmaciens (CMDP)

Addenda entériné le 2 avril 2025 (Ajout des IPSPL comme prescriptrices et répondantes)

*Version originale signée par* \_\_\_\_\_ 2022-04-25  
Monsieur Steve Desjardins Date  
Directeur des soins infirmiers

